



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ACCORD D'ENGAGEMENT DE PRISE EN COMPTE DES VARIATIONS EXCESSIVES
DES PRIX DE L'ALIMENTATION ANIMALE
DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES**

«Cet accord vise à assurer une meilleure répercussion du prix des matières premières agricoles à la hausse comme à la baisse. L'objectif c'est de protéger les producteurs et de défendre les intérêts des consommateurs. L'enjeu, c'est la survie de nos filières animales. Bruno Le Maire, 3 mai 2011.

La volatilité des prix agricoles est désormais une donnée structurante pour l'agriculture française :

- Elle constitue un problème majeur pour le producteur, en particulier pour les éleveurs. L'alimentation animale représente entre 40% et 60% des coûts de production des éleveurs porcins. Toute augmentation de coût a donc des conséquences dramatiques sur leurs revenus.
- Elle est également un problème majeur pour les consommateurs confrontés à une augmentation du coût de l'alimentation, et en particulier de la viande.

Dans ce contexte, le gouvernement a fait le choix de l'action :

- A l'échelle internationale, le gouvernement travaille, dans le cadre du G20, à réduire la volatilité des cours des matières premières agricoles, afin de parvenir à :
 - une meilleure transparence,
 - la mise en place d'outils de régulation des marchés financiers,
 - l'instauration d'un mécanisme de réaction rapide en cas de crise.
- Il se bat également afin que des instruments de régulation des marchés soient mis en place :
 - La France souhaite que des mécanismes d'intervention puissent être mis en place dans le cadre de la politique agricole commune. C'est le sens des travaux du groupe à haut niveau sur le lait, du groupe à haut niveau sur le porc, et la France demandera fin mai 2011, lors du conseil informel en Hongrie, la mise en place d'un groupe à haut niveau pour les filières bovines.
 - Les contrats interfilières entreront en application au 1^{er} juillet prochain.
 - Les contrats mis en place dans le cadre de la LMAP seront progressivement généralisés. Les discussions avancent dans le cadre de l'interprofession bovine. Sur le lait, les discussions sont engagées.

L'accord volontaire, signé le 3 mai 2011, entre l'ensemble des acteurs de la filière est un instrument supplémentaire de lissage de la volatilité des cours agricoles : Il permettra de faciliter les relations commerciales quand de fortes tensions apparaîtront sur les coûts de production.

- Cet accord vise une meilleure répercussion des variations excessives des prix des matières premières agricoles, à la hausse comme à la baisse.

- A la hausse, pour permettre au producteur de mieux répercuter ses hausses de coût de production ;
 - A la baisse, pour permettre au consommateur de mieux profiter des baisses des coûts de production.
- Le dispositif consiste en une clause de rendez vous qui se déclenche quand deux indicateurs virent au rouge :
 - La variation du prix de l'alimentation animale est excessive (supérieure à 10% 3 mois consécutifs ; 20% pour le porc) ;
 - La variation de la part de l'alimentation dans le coût de production est également excessive (au-delà de 10%).
 - C'est une approche innovante :
 - Une approche de filière, où l'ensemble des acteurs s'est mis autour de la table pour mettre en place cet accord volontaire.
 - Une logique de coopération entre l'ensemble des acteurs, seule à même de permettre de lutter efficacement contre les réalités économiques et améliorer la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires.
 - C'est un morceau de la solution en faveur de la compétitivité de l'élevage :
 - Cela s'ajoute à d'autres dispositifs (contrats interfilières, ...)
 - L'amélioration des relations commerciales fait également partie des travaux clés du comité stratégique de l'agro-alimentaire mis en place en novembre dernier par Bruno Le Maire et Eric Besson. Ce comité doit rendre ses premiers travaux début juillet.

* *
*

Les signataires de l'accord d'engagement volontaire sont : la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, les Jeunes Agriculteurs, la Fédération Nationale Bovine, la Fédération Nationale Porcine, la Confédération Française de l'Aviculture, la Fédération Nationale de l'Industrie et du Commerce en Gros des Viandes, le Syndicat National des Industries de la Viande-Syndicat National du commerce du Porc, la Fédération des Industries Agricoles, Coop de France, la Confédération française du Commerce Interentreprises, Leclerc, Intermarché et la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution représentant notamment les enseignes Système U, Auchan, Carrefour, Lidl, Aldi, Cora et Casino.

La Fédération Française des Industriels Charcutier Traiteurs a souhaité disposer de quelques jours avant de s'engager dans le cadre de cet accord.